



Bienvenue

Commune de Saint-André-des-Eaux - Etang de Bétineuc



- Carte de Pêche OBLIGATOIRE
- Pêche 2^{ème} Catégorie
- Float tube autorisé
- Superficie 20 Ha
- Navigation autorisée moteur électrique uniquement
- Zone de pêche accessible aux PMR
- 4 lignes autorisées
- Pêche de nuit autorisée pour la carpe

Le plan d'eau de Bétineuc

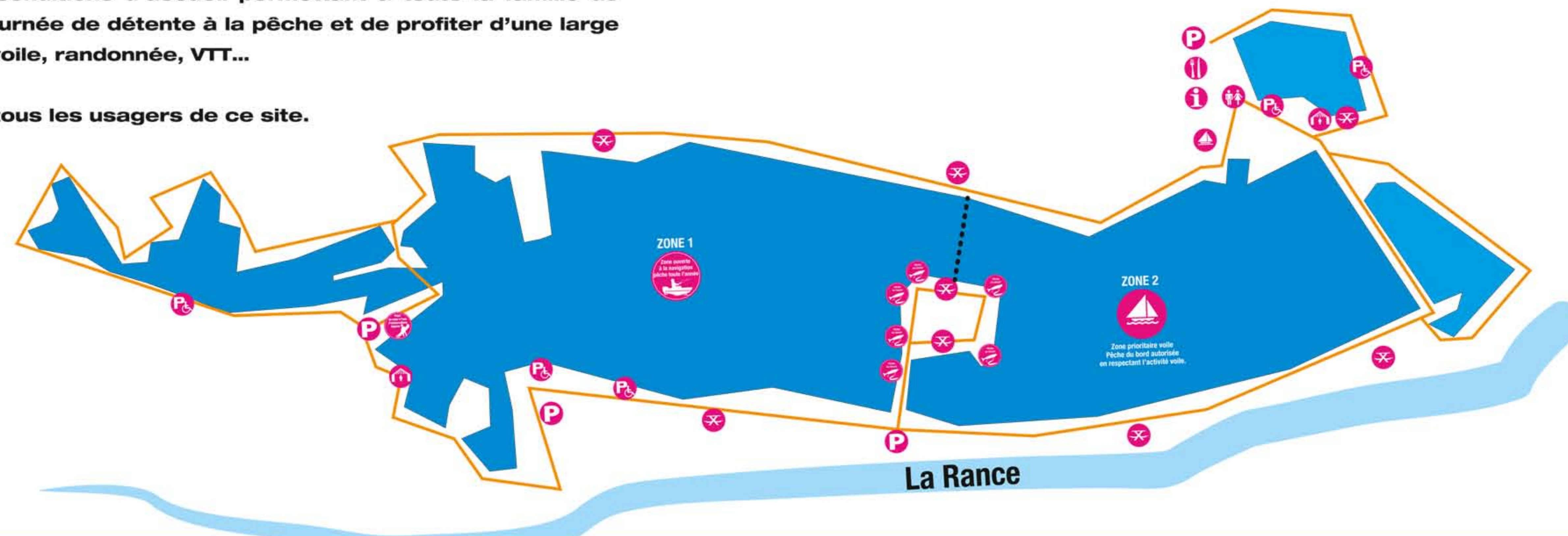
Le Conseil Général, la Communauté de Communes du pays d'Evran, la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les AAPPMA (Association Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Dinan-Evran et Plouasne sont heureux de vous accueillir sur l'étang de Bétineuc... Pour votre confort des aménagements ont été réalisés afin de favoriser l'accès aux rives et la qualité de pêche.

Ce site, propice à l'exercice de la pêche, a été labellisé «Parcours famille» car il propose des conditions d'accueil permettant à toute la famille de passer une bonne journée de détente à la pêche et de profiter d'une large gamme d'activités, voile, randonnée, VTT...

Merci de respecter tous les usagers de ce site.

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

- Tables pique-nique et bancs
- Poubelle
- WC
- Ponton de pêche lancer
- Parking
- Point information
- Mise à l'eau
- Centre nautique
- Profondeur
- Ponton pêche accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- Restauration
- Abri
- Chemin Piétonnier
- Limite des zones de navigation



Où se procurer sa carte de pêche ?

- M. Patrick AZALOT : Pêche et chasse - 17, rue Carnot 22100 DINAN - Tél : 02 96 39 20 37
- Magasin Bricolage POTDEVIN 22 : rue Beaumanoir - 22630 EVRAN - Tél : 02 96 27 42 42
- M. COSTARD : Bar de la Paix 4, place de l'Eglise - 22680 EVRAN - Tél : 02 96 27 58 34
- Dinan Pêche : ZAC des Landes Fleuries - r. du Cabaret des Oiseaux 22100 QUÉVERT - Tél : 02 96 87 99 70
- Bar PMU La Boule d'or : 2, rue de Rennes - 22100 LANVALLAY - Tél : 02 96 39 06 31
- Bar Le Creux 22100 TREVON - Tél : 02 96 84 57 20
- Bar Le Domino : le bourg 22830 - PLOUASNE - Tél : 02 96 86 43 93
- Bar de l'Etoile : 22630 SAINT-JUVAT - Tél : 02 96 83 45 52
- Boulangerie COULOMBEL : 22350 SAINT-MADEN - Tél : 02 96 86 46 36
- L'Ami du Pain : 4, place de La Poste - 22830 PLOUASNE - Tél : 02 96 86 46 47

Votre carte de pêche sur internet : www.carte-de-peche-ehgo.fr

Information : Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 02 96 68 15 40
Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor 02 96 50 60 04

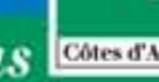
Projet financé par



cotesdarmor.fr



Votre Conseil général
le développement, favoriser l'essor de tous



A quels moments ? Et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année

La perche Solal



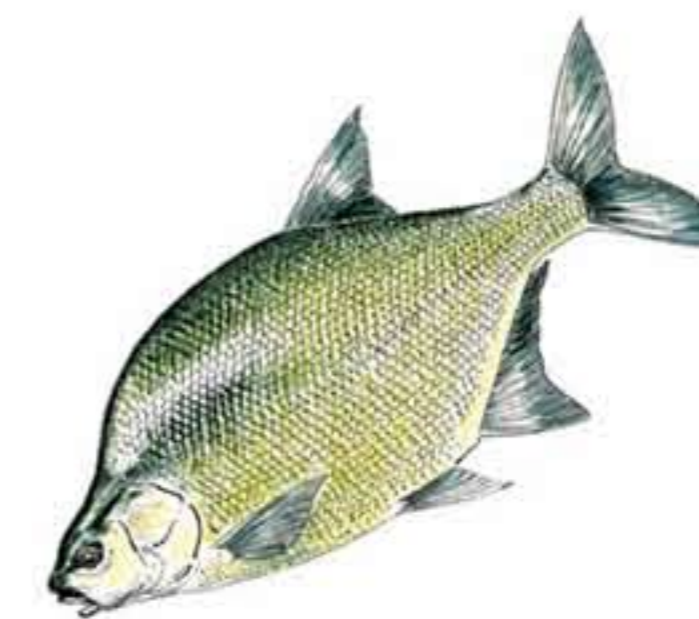
Le gardon



Le rotengle



La tanche

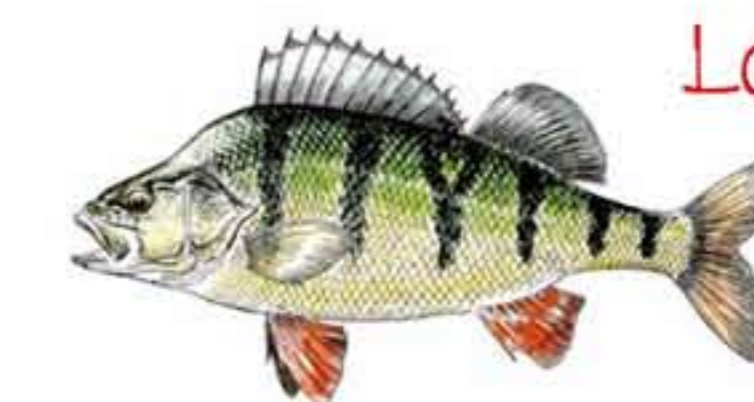


La brème



La carpe

Je peux pêcher ces poissons du
1^{er} mai au dernier dimanche de janvier



La perche



Le sandre

Taille limite de capture de 40 cm



Le brochet

Taille limite de capture de 60 cm et deux par jour

Ce site abrite
de nombreuses
autres espèces
sauvages



La Poule d'eau



Le Col-vert



Le Foulque



Le Héron



Le Ragondin



Le Martin-Pêcheur